



## Louer la maison de mon mari après divorce

Par **lora123**, le **09/09/2014** à **15:11**

bonjour

mon mari et moi meme sommes en instance de divorce.

Il est le propriétaire de la maison que j'occupe actuellement car son seul nom figure sur le crédit. (crédit toujours en cours).

Je lui ai proposer de lui louer la maison après le divorce mais il me dit qu'il ne peut pas me la louer moins cher que la somme du crédit qu'il rembourse tous les mois.

Ma question est la suivante, j'aurai juste voulu savoir si c'est vrai ou non?

je vous remercie par avance de votre réponse

Par **domat**, le **09/09/2014** à **16:02**

bjr,

la propriété est défini sur ce qui figure sur l'acte de propriété signé chez le notaire.

le fait que votre mari est le seul à rembourser le crédit, ne le rend pas automatiquement propriétaire du bien.

votre futur ex-mari peut fixer le loyer de son choix, cela n'a rien à voir avec le crédit qu'il rembourse, il peut fixer un loyer inférieur ou supérieur au remboursement.

cdt